

MAIRIE  
DE  
**PONTGIBAUD**  
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230  
Téléphone: 04.73.88.70.42

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2019.**

\*\*\*\*\*

Etaient présents : M. OUACHEM, Maire, M. RABAT, M. MALLEPERTUS, M. DUTEIL, BOURGAILH, Adjoint, M. BARBOUCHE, Mme FAITOUNI, M. LEMAIRE.

Absents représentés : M. DUMORTIER représenté par M. MALLEPERTUS ; Mme DEFALVARD représentée par M. DUTEIL.

Absents : M. VERMEIL, Mme AIGUEBONNE, M. LAMADON, M. LUDJER, M. LASSALAS.

Monsieur BOURGAILH a été désigné secrétaire.

**I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. RABAT, adjoint, délibère sur les comptes administratifs dressés par M. OUACHEM, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **BUDGET GENERAL**

**Fonctionnement**

Dépenses : 819 746,06 €

Recettes : 874 681,31 €.

**Excédent** : 54 935,25 €.

**Investissement**

Dépenses : 99 949,18 €.

Recettes : 40 068,37 €.

**Déficit** : 59 880,81 €.

**Résultat d'ensemble** : Déficit de 4 945,56 €.

- **CAMPING**

**Fonctionnement**

Dépenses : 71 642,20 €.

Recettes : 97 049,35 €.

**Excédent** : 25 047,15 €.

**Investissement**

Dépenses : 30 278,51 €.

Recettes : 20 462,00 €.

**Déficit** : 9 816,51 €.

**Résultat d'ensemble** : Excédent de 15 590,64 €.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2018.

## II – COMPTES DE GESTION 2018.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2018, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **III – AFFECTATION DES RESULTATS.**

Monsieur le Maire rappelle les principaux résultats des comptes administratifs 2018 et notamment ceux de la section de fonctionnement et le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide les affectations suivantes :

#### Budget général :

a) La section de fonctionnement est excédentaire de 263 413,12 € [excédent de l'exercice 2017 (208 477,87 €) + excédent de l'exercice 2018 (54 935,25 €)].

Cet excédent est repris de la manière suivante :

- 1°) 20 093,00 € en recettes d'investissement, au compte 1068, de l'exercice 2019.
- 2°) 243 320,00 € en recettes de fonctionnement, au compte 002, de l'exercice 2019.

b) La section d'investissement est déficitaire de 20 093,01 € [excédent de l'exercice 2017 (39 787,80 €) - déficit de l'exercice 2018 (59 880,81 €)].

#### Budget camping :

a) la section de fonctionnement étant excédentaire 27 874,65 € [excédent 2017 (18 712,50 € - 16 245,00 €, affectés en section d'investissement exercice 2018, reste 1 815,35 €) + excédent 2018 (25 407,15 €)], cette somme est affectée de la manière suivante :

- 1°) 26 059,00 € en recettes d'investissement, au compte 1068, de l'exercice 2019.
- 2°) 1 815,00 € en recettes de fonctionnement, au compte 002, de l'exercice 2019.

b) La section d'investissement est déficitaire de 26 059,30 € [déficit de l'exercice 2017 (16 242,79 €) – déficit de l'exercice 2018 (9 816,51 €)].

Ce déficit est repris de la manière suivante : 26 059,00 € affectés en dépenses d'investissement à l'article 001 de l'exercice 2019.

#### **IV – TAUX D’IMPOSITION 2019.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d’imposition des taxes directes locales votés en 2018.

Monsieur le Maire propose, pour l’année 2019, de maintenir les taux d’imposition 2018.

A l’unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

1°) décide de ne pas augmenter les taux d’imposition des taxes directes locales pour l’année 2019.

2°) précise le montant des taux :

*Taxe d’habitation :	15,80 %.
*Taxe foncière (bâti):	21,93 %.
*Taxe foncière (non bâti) :	95,67 %.

#### **V – BUDGETS PRIMITIFS 2019.**

Monsieur le Maire soumet à l’approbation du Conseil Municipal les budgets primitifs suivants :

##### Budget général :

Il s’élève tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 1 107 100,00 € à la section de fonctionnement et à la somme de 198 043,00 € à la section d’investissement.

##### Budget camping :

Il s’élève tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 126 700,00 € à la section de fonctionnement et à la somme de 53 559,00 € à la section d’investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité de ses membres présents et représentés, adopte ces budgets primitifs 2019.

#### **VI – S.I.E.G. DU PUY-DE-DOME : DEPLACEMENT ET REFECTION CANDELABRES AU BOURG.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu’il a demandé un devis au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour des travaux d’éclairage public :

1°) le Conseil Départemental va créer deux abris bus conformes aux normes PMR Place de la République et Avenue de Verdun.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder au déplacement du candélabre situé à côté de l'actuel arrêt de bus Place de la République ;

2°) un candélabre a été accidenté Place de la République, il est donc nécessaire de le réparer.

C'est travaux font l'objet d'une convention « déplacement et réfection candélabres au bourg ».

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à : 4 900,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, soit : 2 450,00 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

1°) décide de réaliser les travaux d'éclairage public Place de la République ;

2°) fixe la participation de la Commune à 2 450,00 € ;

3°) dit que la dépense sera affectée au compte 204158 ;

4°) autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme et tous documents relatifs à cette affaire.

Le Secrétaire,

M. BOURGAILH